

Ministère  
de l'Éducation Nationale

Direction générale de  
l'Architecture  
Beaux-Arts

Service des Sites, Perspectives  
et Paysages

Republique Française

Palais-Royal, le

194

A R R Ê T É

Le Ministre de l'Éducation Nationale,

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites du 30 Mai 1945,

A r r ê t e

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques de l'Aveyron, l'ensemble formé à VILLEFRANCHE-de-ROUERGUE par le groupe de vieilles maisons Place de La Fontaine.

Parcelles cadastrales visées : Section D : 879.880  
886.890.

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture, au Maire de la commune de Villefranche-de-Rouergue et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

PARIS, le

Par délégation,

Le Directeur général de l'Architecture,

8 DECE 1945

R. DANIS

ANNEXE A L'ARRETE du

8 DECE 1945

portant inscription sur l'inventaire des sites pittoresques  
de l'Aveyron des ensembles urbains de Villefranche-de-Rouergue

-----

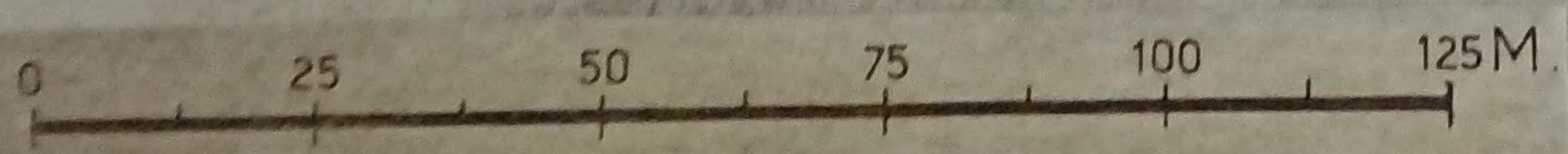
Place de la Fontaine :

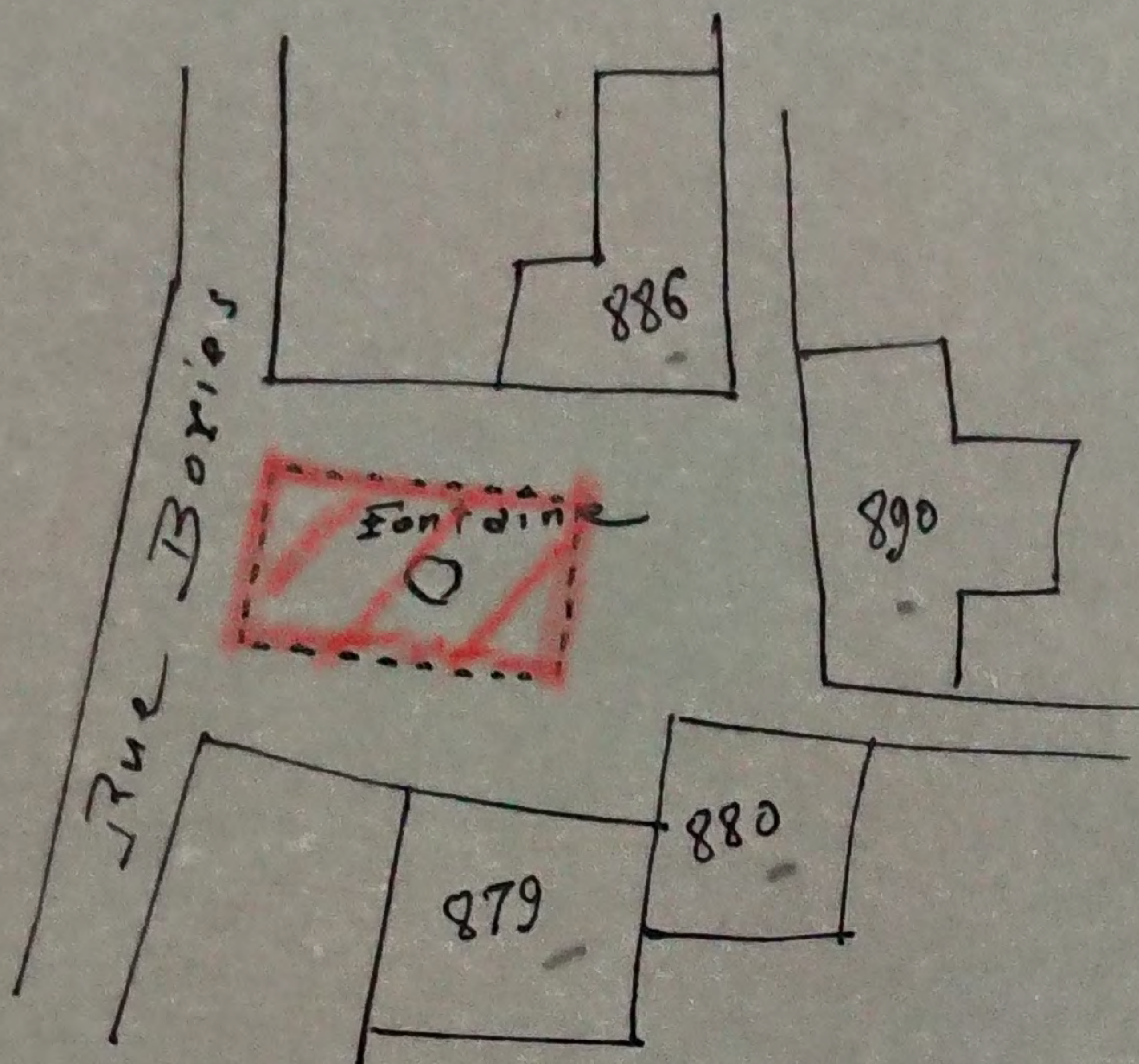
Section D

BESSIERES Jean, René 879  
de COLLONGES Melle 880  
FABRE Prosper 890  
ROUMEC Antoine, Gilbert, à Lexos (Tarn-et-Garonne) 886

# VILLEFRANCHE de ROUERGUE

(Aveyron)





Villefranche - de - Rouergue  
Aveyron -

Sc D. 1/1250

=

Maisons XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles, Place de  
la Fontaine

La fontaine mort-lithe et l'espèce libre  
qui l'entoure sont un Monument  
Historique.